

Image not found or type unknown



Libre accès au studio attenant

Par **Elypse**, le **18/09/2013 à 14:25**

Bonjour,
Toujours en conflit avec mes propriétaires, c'est vraiment lassant.
La maison est composée d'un petit studio attenant (qui était une partie de la maison avant réaménagement).
Pour y accéder il faut passer dans notre jardin.
La propriétaire a mis dans l'état des lieux à la fin je cite "Clause particulière: libre accès au studio attenant avec utilisation électricité et eau à raison de 10€ par Week-end"
Le problème c'est que c'est le voisin (qui n'est pas de leur famille) qui y fait venir de la famille à lui. De plus il vient et va comme il veut dans notre jardin pour y accéder. On n'a pas d'intimité.
En a-t-il le droit?
Si il y est noté "Week-end" peuvent-ils venir la semaine (car c'est le cas)?
En ce qui concerne les 10€ peut-on les exiger quand on veut ?
Je vous remercie. Cordialement